

## ■ LES TACHES DOMESTIQUES



■ Les tâches domestiques sont encore très majoritairement féminisées notamment en terme d'entretien du linge ou de ménage.

Les tâches administratives et les courses ont, en revanche, tendance à se démocratiser.

■ Globalement, 76% des tâches ménagères sont effectuées par des femmes, contre 19% par des hommes, 2% par un membre de la famille et 2% par une employée.

■ Il faut souligner que la répartition a tendance à s'homogénéiser entre les sexes, lorsque l'on interroge les hommes. L'écart se creuse largement lorsque l'on interroge les femmes sur l'organisation des tâches domestiques. Aussi notre échantillon étant globalement féminin, il convient de relativiser les chiffres et de s'attacher à la tendance générale. Tendance qui veut, pour les hommes comme pour les femmes, que ce soit ces dernières qui en fassent le plus en terme d'activités domestiques.

### Répartition des tâches ménagères

En fonction de la profession

| Ménage<br>Profession            | Vous       | Conjoint   | Membre<br>famille | Femme<br>De ménage | TOTAL     |
|---------------------------------|------------|------------|-------------------|--------------------|-----------|
| <i>Agricult/exploitant</i>      | 100% (9)   | 0,0% (0)   | 0,0% (0)          | 0,0% (0)           | 100% (9)  |
| <i>Art/comm./chef entr.</i>     | 58,8% (10) | 35,3% (6)  | 0,0% (0)          | 5,9% (1)           | 100% (17) |
| <i>Cadre et prof.intellect.</i> | 44,3% (27) | 26,2% (16) | 0,0% (0)          | 29,5% (18)         | 100% (61) |
| <i>Profession intermédiaire</i> | 56,1% (37) | 22,7% (15) | 7,6% (5)          | 13,6% (9)          | 100% (66) |

|                    |                    |                    |                  |                  |                   |
|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <i>Employé</i>     | 74,9% (179)        | 19,7% (47)         | 1,7% (4)         | 3,8% (9)         | 100% (239)        |
| <i>Ouvrier</i>     | 62,5% (50)         | 36,3% (29)         | 1,3% (1)         | 0,0% (0)         | 100% (80)         |
| <i>Sans emploi</i> | 67,4% (64)         | 23,2% (22)         | 8,4% (8)         | 1,1% (1)         | 100% (95)         |
| <b>TOTAL</b>       | <b>66,3% (376)</b> | <b>23,8% (135)</b> | <b>3,2% (18)</b> | <b>6,7% (38)</b> | <b>100% (567)</b> |



▪ Ainsi, c'est aux femmes que semblent être le plus souvent confiées les tâches domestiques.

▪ Cependant, on peut s'apercevoir que plus les familles ont des revenus élevés, plus elles ont tendance à déléguer les tâches domestiques à une tierce personne.

Ce phénomène est surtout très visible avec l'exemple du ménage.

▪ Dans les foyers où les revenus mensuels sont inférieurs à 1000 euros, c'est uniquement à la famille que sont confiées les tâches ménagères.

▪ En revanche, les familles ayant des revenus mensuels entre 3000 et 5000 euros font appel à une personne extérieure dans 19% des cas.

## Répartition des tâches ménagères

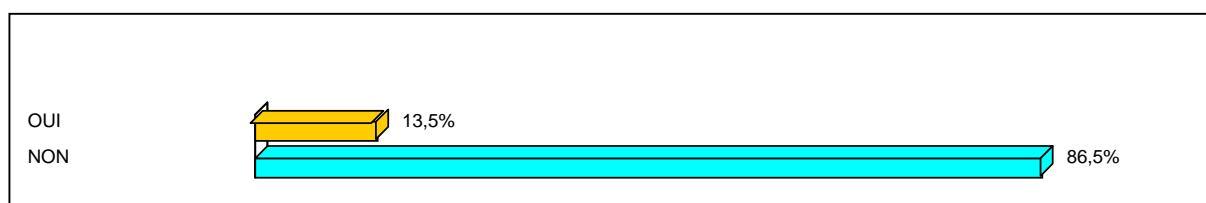
En fonction du revenu mensuel

| Ménage           | Famille            | Femme            | TOTAL             |
|------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Revenus mensuels |                    | De ménage        |                   |
| Moins de 1000 €  | 100% (42)          | 0% (0)           | 100% (42)         |
| 1000-1500 €      | 100% (74)          | 0% (0)           | 100% (74)         |
| 1500-2000 €      | 97,9% (93)         | 2,1% (2)         | 100% (95)         |
| 2000-3000 €      | 97,8% (219)        | 2,2% (5)         | 100% (224)        |
| 3000-5000 €      | 81,1% (86)         | 18,9% (20)       | 100% (106)        |
| Plus de 5000 €   | 40,0% (6)          | 60,0% (9)        | 100% (15)         |
| <b>TOTAL</b>     | <b>93,5% (520)</b> | <b>6,5% (36)</b> | <b>100% (556)</b> |

Ainsi, les familles les plus aisées auraient recours à une aide extérieure afin de faciliter la conciliation tâches domestiques et vie professionnelle (aide à l'emploi avec avantages fiscaux des personnes qui paient des impôts). Peut-être, pouvons-nous approfondir cela au travers du fait d'avoir un des parents au foyer ou non.

## ■ LA VIE AU FOYER

### La répartition des parents au foyer



Notre échantillon est composé de 13,5% de femmes au foyer. La principale raison qu'elles invoquent (il n'y a que 3 hommes se déclarant être au foyer contre 57 femmes) est le choix familial (55%).

■ **Si l'on décide de devenir parent au foyer il semble donc que cela soit choisi pour organiser à temps plein la vie familiale.** Aussi, lorsque l'on interroge ces femmes et hommes sur les avantages qu'il y a à être «parent au foyer », la principale réponse est s'occuper des enfants (45%) et avoir du temps pour les tâches domestiques (28%). A l'inverse, les inconvénients les plus souvent cités sont les difficultés financières (28%) et le manque de reconnaissance sociale (21%).

Etre « au foyer » permet donc d'organiser plus largement et plus facilement la vie familiale mais cela occulte complètement la dimension professionnelle avec tout ce qu'elle amène, notamment la reconnaissance sociale et l'apport financier.

▪ Enfin, décider de devenir parent au foyer ne semble pas être dicté par les seules raisons d'éducation ou d'organisation de la conciliation. Il semble également qu'il s'agisse d'un calcul. En effet, les personnes ayant des revenus mensuels de moins de 1000 euros vont avoir un des parents au foyer pour 38% des Sarthois interrogés. On peut alors penser qu'il s'agit de personnes ayant un faible niveau de qualification. Ainsi, suite à un calcul rationnel, il est plus avantageux de percevoir une allocation (comme APE) et de garder ses enfants que de percevoir le SMIC et de le dépenser dans des frais de garde. Le nombre de parents au foyer diminue donc au fur et à mesure que l'on remonte le long de l'échelle des revenus. Le nombre de parents au foyer est cependant plus important lorsque le revenu mensuel est supérieur à 5000€.

### La répartition des parents au foyer

#### Selon le revenu mensuel

| Parent au foyer         | OUI               | NON                | TOTAL             |
|-------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Revenus mensuels</b> |                   |                    |                   |
| Moins de 1000€          | 38,2% (13)        | 61,8% (21)         | 100% (34)         |
| Entre 1000 et 2000 €    | 18,0% (24)        | 82,0% (109)        | 100% (133)        |
| Entre 2000 et 3000 €    | 6,0% (15)         | 94,0% (234)        | 100% (249)        |
| Plus de 5000 €          | 16,7% (2)         | 83,3% (10)         | 100% (12)         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>12,6% (54)</b> | <b>87,4% (374)</b> | <b>100% (428)</b> |



# LE TEMPS PROFESSIONNEL

## ■ LE TEMPS DE TRAVAIL



**64% des Sarthois exerçant une activité professionnelle travaillent entre 31 et 40 heures.** Les personnes ayant un emploi à temps partiel

représentent 18% de la population. La répartition des horaires entre les sexes n'est, cependant, pas homogène. Aucun homme ne travaille moins de 30 heures par semaine tandis que les femmes sont 21% à avoir un emploi à temps partiel. Inversement, les hommes travaillent, pour 23% d'entre eux, plus de 40 heures par semaine contre 17% des femmes pour ce même quota horaire.

### Le nombre d'heures travaillées par semaine

En fonction du sexe

| Nombre d'heures par semaine | Moins de 30h      | Entre 31h et 40h   | Plus de 40h       | TOTAL             |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Sexe                        |                   |                    |                   |                   |
| Homme                       | 0% (0)            | 76,6% (36)         | 23,4% (11)        | 100% (47)         |
| Femme                       | 21,1% (60)        | 62,0% (176)        | 16,9% (48)        | 100% (284)        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>18,1% (60)</b> | <b>64,0% (212)</b> | <b>17,8% (59)</b> | <b>100% (331)</b> |

■ **De la même façon, la répartition des horaires de travail ne semble pas être homogène selon la classe sociale d'appartenance.** Les employés sont les personnes qui ont le plus d'emplois à temps partiel (21% d'entre eux travaillent moins de 30 heures par semaine). Les cadres, les artisans et les agriculteurs sont les CSP (catégorie socio professionnelle) qui ont les quotas horaires les plus élevés (67% des agriculteurs, 56% des artisans et 31% des cadres travaillent plus de 40 heures par semaine).

## Le nombre d'heures travaillées

### En fonction de la profession

| Nombre d'heures par semaine en réalité | Moins de 30h      | Entre 31h et 40h   | Plus de 40h       | TOTAL             |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Profession                             |                   |                    |                   |                   |
| Agricult/exploitant                    | 16,7% (1)         | 16,7% (1)          | 66,7% (4)         | 100% (6)          |
| Art/comm./chef entr.                   | 11,1% (1)         | 33,3% (3)          | 55,6% (5)         | 100% (9)          |
| Cadre et prof.intellect.               | 11,9% (5)         | 57,1% (24)         | 31,0% (13)        | 100% (42)         |
| Profession intermédiaire               | 14,3% (6)         | 69,0% (29)         | 16,7% (7)         | 100% (42)         |
| Employé                                | 21,3% (36)        | 65,7% (111)        | 13,0% (22)        | 100% (169)        |
| Ouvrier                                | 12,7% (7)         | 74,5% (41)         | 12,7% (7)         | 100% (55)         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>17,3% (56)</b> | <b>64,7% (209)</b> | <b>18,0% (58)</b> | <b>100% (323)</b> |

#### ■ Le temps partiel serait donc un moyen de conciliation utilisé par les employés en priorité.

40% d'entre eux déclarent d'ailleurs être satisfaits de leur situation professionnelle car elle leur permet de passer du temps avec leur famille. 50% des ouvriers évoquent ces mêmes raisons. Les catégories socio-professionnelles ayant les horaires de travail les plus élevés (cadres, artisans et agriculteurs) diront être satisfaits de leur situation professionnelle, car ils exercent un métier passionnant : 70% des artisans déclarent avoir un métier passionnant.

■ Il est aussi intéressant de remarquer que le temps de travail varie selon l'âge des personnes interrogées. Plus les personnes vont être âgées, plus elles vont travailler longtemps (plus de 40 heures). A l'inverse les personnes les plus jeunes vont avoir tendance à réduire leur temps de travail (moins de 30 heures).

■ Si les horaires de travail ne sont pas répartis de façon homogène entre les sexes, il semble que la loi sur la RTT tende à rééquilibrer les clivages de sexe. En effet, 74%

des hommes exerçant une activité professionnelle bénéficient de réduction du temps de travail. Les femmes sont 53% à en



bénéficient de bénéficié. Ainsi,



ce temps libéré semble être consacré en priorité à des temps de vie familiale (30 % des hommes comme des femmes disent profiter de leurs jours de RTT pour



passer du temps avec leur famille). Ce temps libéré va également permettre aux femmes (36%) d'effectuer des tâches domestiques. 20% des hommes vont profiter de leur RTT pour s'occuper des tâches ménagères. Les hommes vont, enfin, utiliser leur RTT pour leurs loisirs pour 25% des Sarthois interrogés. Les femmes sont 12% à utiliser leur RTT pour leurs loisirs.

### Les activités pratiquées grâce à la RTT

En fonction du sexe

| Activités grâce à RTT | Loisirs           | Temps avec famille | Temps pour Activités associatives | repos             | Tâches domestiques | TOTAL             |
|-----------------------|-------------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Sexe                  |                   |                    |                                   |                   |                    |                   |
| Homme                 | 25,4% (18)        | 31,0% (22)         | 5,6% (4)                          | 18,3% (13)        | 19,7% (14)         | 100% (71)         |
| Femme                 | 12,4% (40)        | 30,4% (98)         | 4,0% (13)                         | 16,8% (54)        | 36,3% (117)        | 100% (322)        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>14,8% (58)</b> | <b>30,5% (120)</b> | <b>4,3% (17)</b>                  | <b>17,0% (67)</b> | <b>33,3% (131)</b> | <b>100% (393)</b> |

- **La loi sur la RTT semble également toucher différemment les catégories socioprofessionnelles.** Les ouvriers, professions intermédiaires et employés sont ceux qui bénéficient le plus de ce temps libéré. A l'inverse, les artisans et agriculteurs sont ceux qui en bénéficient le moins.

### Les bénéficiaires des RTT

selon la profession

| bénéfice RTT             | oui         | non        | TOTAL      |
|--------------------------|-------------|------------|------------|
| Profession               |             |            |            |
| Agricult/exploitant      | 22,2% (2)   | 77,8% (7)  | 100% (9)   |
| Art/comm./chef entr.     | 0% (0)      | 100% (13)  | 100% (13)  |
| Cadre et prof.intellect. | 52,2% (24)  | 47,8% (22) | 100% (46)  |
| Profession intermédiaire | 69,6% (32)  | 30,4% (14) | 100% (46)  |
| Employé                  | 54,8% (103) | 45,2% (85) | 100% (188) |

|                |                    |                    |                   |
|----------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <i>Ouvrier</i> | 72,4% (42)         | 27,6% (16)         | 100% (58)         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>56,4% (203)</b> | <b>43,6% (157)</b> | <b>100% (360)</b> |

■ En ce qui concerne le choix du temps de travail, il est là encore, réparti de façon différente selon la catégorie socio professionnelle.

■ Le sexe en revanche ne semble pas avoir d'incidence sur le fait d'avoir la possibilité de choisir son temps de travail, 60% des hommes se voient imposer leur temps de travail contre 63% des femmes.

■ Si l'on regarde la possibilité de choisir ses horaires de travail au travers de la profession, on s'aperçoit alors qu'il existe de grandes disparités selon la catégorie socioprofessionnelle à laquelle on appartient. Les cadres, agriculteurs, et artisans choisissent leurs horaires de travail pour 70% d'entre eux. Les professions intermédiaires, les employés et ouvriers se voient imposer leurs horaires dans plus de 50% des cas.

## La possibilité de choisir son temps de travail

En fonction de la profession

| Choix horaire et temps de travail | Imposés            | Choix              | TOTAL             |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Profession</b>                 |                    |                    |                   |
| <i>Agricult/exploitant</i>        | 28,6% (2)          | 71,4% (5)          | 100% (7)          |
| <i>Art/comm./chef entr.</i>       | 30,0% (3)          | 70,0% (7)          | 100% (10)         |
| <i>Cadre et prof.intellect.</i>   | 30,4% (14)         | 69,6% (32)         | 100% (46)         |
| <i>Profession intermédiaire</i>   | 53,5% (23)         | 46,5% (20)         | 100% (43)         |
| <i>Employé</i>                    | 68,2% (122)        | 31,8% (57)         | 100% (179)        |
| <i>Ouvrier</i>                    | 89,3% (50)         | 10,7% (6)          | 100% (56)         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>62,8% (214)</b> | <b>37,2% (127)</b> | <b>100% (341)</b> |

Ainsi, les catégories socio professionnelles qui avaient les horaires de travail les plus importants, sont ceux qui ont le plus de liberté quant à l'aménagement de leurs horaires.

## ■ LES CONGES PATERNITE / MATERNITE / PARENTAUX



Notre échantillon ne comportant que très peu d'hommes, nous n'aborderons que de façon succincte le congé paternité. Nous verrons en revanche plus amplement le congé maternité.

### ■ Congé paternité

71% des hommes n'ont pas pris de congé à la naissance de leurs enfants. La principale raison qu'ils mettent en avant est l'absence d'un tel congé à l'époque (95%).

### ■ Congé maternité

A l'inverse, les femmes sont 80% à avoir pris un congé à la naissance de leur(s) enfant(s). Les 20% n'ayant pas pris de congé invoquent l'incompatibilité avec leur profession. Il s'agit principalement d'agricultrices, de professions intermédiaires et de professions artisanales.

Pour les mamans ayant eu recours au congé maternité, il semble qu'elles soient satisfaites de la durée du congé, quel que soit le rang de l'enfant (plus de 70% des femmes ayant pris un congé).

On peut mettre en relation le nombre d'enfants et le fait d'exercer ou non une activité professionnelle. En effet, il semblerait qu'à partir de 4 enfants, les femmes aient tendance à quitter le marché du travail.

## L'exercice d'une profession

### En fonction du nombre d'enfants à charge

| Activité professionnelle     | Oui                | Non               | TOTAL             |
|------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Nbre enfants à charge</b> |                    |                   |                   |
| 1                            | 85,7% (72)         | 14,3% (12)        | 100% (84)         |
| 2                            | 87,7% (200)        | 12,3% (28)        | 100% (228)        |
| 3                            | 76,4% (81)         | 23,6% (25)        | 100% (106)        |
| 4                            | 64,7% (11)         | 35,3% (6)         | 100% (17)         |
| 5 et plus                    | 25,0% (2)          | 75,0% (6)         | 100% (8)          |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>82,6% (366)</b> | <b>17,4% (77)</b> | <b>100% (443)</b> |

### ■ Congé parental

Le congé parental est lui aussi utilisé de façon variable avec l'âge. S'il est utilisé principalement par des parents âgés de 26 à 35 ans, il n'est pas utilisé par les autres tranches d'âge pour des raisons variables. Les plus de 36 ans invoqueront le fait qu'il n'existait pas à l'époque où ils sont devenus parents tandis que les moins de 25 ans diront qu'il entraînait une perte de salaire (38%). Enfin, et au delà de la disparité entre les âges, il réside comme pour les congés maternité et paternité une différence entre les sexes. Les femmes s'arrêtent plus de travailler à la naissance d'un enfant que les hommes et cela même si le congé parental est un congé conçu pour les deux parents (46% des femmes ont pris un congé parental contre 16% des hommes).

## La prise de congés parentaux

### En fonction du sexe

| Congé parental | Oui                | Non                | Total             |
|----------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Sexe</b>    |                    |                    |                   |
| Homme          | 15,7% (8)          | 84,3% (43)         | 100% (51)         |
| Femme          | 46,2% (159)        | 53,8% (185)        | 100% (344)        |
| <b>Total</b>   | <b>42,3% (167)</b> | <b>57,7% (228)</b> | <b>100% (395)</b> |

# CONCLUSION

---

---

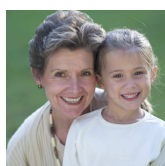


## ■ Conciliation et famille : la persistance des rôles traditionnels

La première observation que nous pouvons faire est la persistance d'une organisation traditionnelle de la famille. En effet, à l'intérieur des foyers, les rôles se spécialisent afin de rendre compatibles vie familiale et vie professionnelle. Ainsi, et pour schématiser, les hommes se spécialisent dans la vie professionnelle et les femmes dans la vie familiale. Plusieurs de nos indicateurs montrent ce phénomène. Par exemple, ce sont les femmes qui font le plus les tâches domestiques (surtout linge et courses) : 76 % effectuent toutes ces tâches contre 19 % des hommes. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes quel que soit l'âge des parents. Par ailleurs, ce sont elles le plus souvent qui sont parent au foyer (57 femmes pour 3 hommes). Enfin, les hommes ont un temps de travail plus important que les femmes puisque 21 % des femmes travaillent moins de 30 heures par semaine contre aucun homme, alors qu'ils sont 23 % à travailler plus de 40 heures contre seulement 17 % des femmes.

## ■ Conciliation et emploi : des inégalités socioculturelles

La seconde observation que nous ferons concerne l'organisation du travail. Deuxième moment de la conciliation, il convient donc de lui apporter autant d'importance qu'à l'organisation de la vie familiale. En ce qui concerne le temps de travail, nous venons d'indiquer que le temps partiel de moins de 30 heures semaine est féminin en Sarthe, alors que les hommes font plus d'heures supplémentaires. A cette inégalité sexuelle s'ajoute une inégalité sociale, puisque les employés sont ceux qui travaillent le plus à temps partiel, alors que les agriculteurs, artisans et cadres sont ceux qui font le plus d'heures supplémentaires. A noter que le temps libéré par les dispositifs RTT est consacré de la même façon aux activités familiales par les hommes et les femmes de Sarthe (30 % chacun) mais différemment pour les tâches domestiques (20 % des hommes et 36 % des femmes).



## ■ La famille élargie : le rôle des grands-parents

Enfin, cette étude met en avant le rôle de la famille élargie dans la conciliation. Celle-ci apparaît comme une aide à l'organisation du travail domestique et de la famille. Dans 32 % des cas, les grands-parents, un membre de la fratrie ou un autre membre de la famille élargie sont amenés à garder un enfant pendant le temps de travail des parents. Cette tendance se maintient (33 %) en dehors du temps de travail, lors d'un loisir des parents par exemple. Ces choix s'expliquent par le coût élevé des systèmes de garde spécialisés, pointé par certaines familles.

## ■ Manque de temps en famille

Bien que quasi toutes les familles sarthoises interrogées déclarent faire des activités en famille (sauf une), et principalement la télévision (17 %), puis les balades et les jeux (15 %) et enfin la lecture (14 %), ils sont très nombreux à vouloir passer plus de temps encore en

famille (84 %). Ces limites sont dues principalement à des incompatibilités d'horaires entre la vie familiale et la vie professionnelle. A noter que ce sont les sarthois qui travaillent à temps partiel qui ne souhaitent pas passer plus de temps en famille (22 %).

## ■ Profil des familles selon le mode de garde

Poursuivons maintenant en voyant plus en détail comment et par qui sont utilisés les différents modes de garde. Nous nous attachons ici à cet indicateur particulier qu'est le mode de garde car il nous semble être un bon reflet du ou des processus de conciliation.

Lors du temps de travail des parents, le système de garde le plus utilisé est une institution spécialisée : 39 % (dont assistante maternelle 15,5 %, garderie 9,7 %, crèche 3,7 %). En dehors du temps de travail, le plus souvent c'est un des parents qui garde l'enfant pendant le loisir de l'autre (53 %), les services spécialisés ne sont alors sollicités que dans 13 % des cas. Les raisons principales sont le coût et le souhait d'une garde à domicile pendant ces temps hors travail.

## ■ Incidence de la conciliation et satisfaction

Un peu plus de la moitié des sarthois considèrent que leur parcours professionnel n'a pas eu d'incidence sur leur parcours familial (52 %) et inversement (56 %). Ils sont le plus souvent satisfaits de cette conciliation (72 %).





# QUESTIONNAIRE

---



## ARTICULATION ENTRE LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

### I. VIE FAMILIALE

#### a. Temps avec les enfants

1/ Si vous avez des enfants, quelle activité faites-vous le plus souvent avec vos enfants ?

- Lecture
- Télévision
- Informatique
- Jeux de sociétés, jeux de cartes
- Peinture, dessin
- Musique
- Bricolage, jardinage
- Cuisine
- Balade
- Pas d'activité particulière, vous passez du temps ensemble
- Aucune activité
- Autre, précisez : .....

2/ Quand passez-vous le plus de temps avec vos enfants ?

- Le soir
- Le mercredi
- Le week-end
- Pendant les vacances
- Autre, précisez : .....

3/ Aimeriez-vous passer plus de temps avec vos enfants ?

- OUI  NON

4/ Si oui, pour quelle raison ne pouvez-vous pas le faire ?

- Manque de temps
- Vos horaires ne sont pas compatibles avec ceux de vos enfants
- Vos enfants n'en ont pas envie
- Vos enfants ont leurs propres activités
- Autre, précisez : .....

5/ Accompagnez-vous ou allez-vous chercher vos enfants à l'école, s'ils sont scolarisés ?

- OUI  NON

6/ Si non, pour quelle raison ?

- Vos horaires ne coïncident pas avec ceux de vos enfants
- Votre conjoint(e) s'en occupe
- Une personne que vous employez s'en occupe
- Un membre de la famille s'en occupe
- Vos enfants assument seuls leurs trajets scolaires
- Vos enfants utilisent le transport scolaire
- Une solidarité voisinage a été mise en place
- Autre, précisez : .....

#### b. Temps de l'aide scolaire

7/ Qui s'occupe le plus souvent du travail scolaire de vos enfants, s'ils sont scolarisés ?

- Vous-même
- Votre conjoint(e)
- Les grands-parents
- Frère/sœur de l'enfant
- L'étude scolaire
- Vous employez une personne pour l'aide scolaire
- Vous avez recours à une association pour l'aide aux devoirs
- Il gère son travail scolaire seul
- Autre, précisez : .....

8/ Si vous vous occupez du travail scolaire de vos enfants, cela représente, en moyenne :

Nombre d'heures par semaine : .....

Ou nombre d'heures par jour : .....

9/ Estimez-vous que le temps que vous passez pour le travail scolaire est :

- Suffisant
- Insuffisant

10/ Votre aide dans le travail scolaire de vos enfants représente pour vous :

- Une obligation
- Une « corvée »
- Un moment de partage avec chaque enfant
- Autre, précisez : .....

c. Temps des repas

11/ Combien de fois prenez-vous un repas en famille (à la même heure, à la même table, avec toutes les personnes vivant sous votre toit) ?

- Tous les jours
- 1 à 2 fois par semaine
- Jamais
- Autre, précisez : .....

12/ Aimerez-vous prendre plus de repas tous ensemble ?

- OUI
- NON

13/ Si oui, pour quelle raison ne pouvez-vous pas le faire ?

- Vos horaires ne correspondent pas à ceux de votre famille
- Les horaires de votre conjoint(e) ne correspondent pas à ceux de votre famille
- Vos enfants souhaitent manger à des heures différentes
- Autre, précisez : .....

d. Les tâches domestiques

14/ En ce qui concerne les tâches domestiques, remplissez le tableau ci-dessous :

| Tâches domestiques                      | Personne qui s'en occupe le plus souvent |                |                      |               | Durée hebdomadaire |
|---|--|----------------|----------------------|---------------|--------------------|
|   | vous-même                                | votre conjoint | membre de la famille | aide ménagère |                    |
| Courses                                 |  |                |                      |               |                    |
| Préparation repas                       |  |                |                      |               |                    |
| Ménage                                  |  |                |                      |               |                    |
| Entretien du linge (lessive, repassage) |  |                |                      |               |                    |
| Formalités administratives              |  |                |                      |               |                    |

15/ Les tâches domestiques représentent pour vous :

- Une activité plaisante
- Une corvée
- Une obligation
- Autre, précisez : .....

e. Les vacances

16/ Partez-vous en vacances ?

- OUI
- NON

17/ Avec qui partez-vous le plus souvent ?

- Seul(e)
- Avec votre conjoint(e)
- Avec vos enfants
- Avec votre conjoint(e) et vos enfants
- Avec des amis
- Autre membre de la famille
- Autre, précisez : .....

18/ Si vous ne partez pas en vacances avec votre famille, aimeriez-vous le faire ?

- OUI
- NON

**19/ Si oui, pourquoi ne pouvez-vous pas le faire ?**

- Trop cher
- Vous n'avez pas les mêmes congés que votre conjoint(e)
- Vous n'avez pas de congés pendant les périodes de vacances scolaires
- Autre, précisez : .....

**20/ Si vous ne partez pas en vacances, quelle en est la raison principale ?**

- Trop cher
- Manque de temps
- Vous n'avez pas de congé
- Vous n'êtes pas intéressé
- Autre, précisez : .....

**f. Le mode de garde des enfants**

**21/ Si vous avez des enfants, quel(s) mode(s) de garde utilisez-vous le plus souvent, pendant votre temps de travail et/ou pendant vos autres activités ? Remplissez le tableau ci-dessous :**

| Modes de garde                                | Pendant votre temps de travail | Pendant vos activités |
|---|--------------------------------|-----------------------|
| Vous-même                                     |                                |                       |
| Votre conjoint(e)                             |                                |                       |
| Crèche, halte garderie, crèche d'entreprise   |                                |                       |
| Assistante maternelle à domicile ou non       |                                |                       |
| Garderie péri-scolaire                        |                                |                       |
| Baby-sitter                                   |                                |                       |
| Frère/sœur                                    |                                |                       |
| Grands-parents                                |                                |                       |
| Autre membre de la famille                    |                                |                       |
| Pas de mode de garde, vos enfants sont grands |                                |                       |
| Autre, précisez : .....                       |                                |                       |
| .....   |                                |                       |

**22/ Quelles sont les raisons principales de ce choix ?**

- Coût financier moindre
- Souhait de garder votre enfant à domicile
- Souhait d'avoir un mode de garde à l'extérieur du domicile
- Absence de famille ou de connaissance pour garder vos enfants
- Facilité de compatibilité avec vos horaires
- Facilité de compatibilité avec les horaires de votre conjoint(e)
- Proximité de votre domicile
- Proximité de votre lieu de travail
- Autre, précisez : .....

**23/ Quelle(s) amélioration(s) aimeriez-vous pour faciliter le mode de garde des enfants ?**

.....  
.....

**24/ Le plus souvent, comment vous organisez-vous lorsque vos enfants sont malades ?**

- Vous pouvez garder vos enfants
- Votre conjoint peut garder vos enfants
- Vous demandez un congé
- Votre conjoint demande un congé
- Une autre personne les garde (ami, famille, nourrice...)
- L'enfant est assez grand pour rester seul à la maison
- Autre, précisez : .....

**II. VIE PROFESSIONNELLE**

**25/ Actuellement, exercez-vous une activité professionnelle ?**

- OUI
- NON

**a. Durée et horaires de travail**

**26/ Combien d'heures par semaine votre contrat de travail prévoit-il ?**

**27/ En réalité, combien d'heures travaillez-vous, en moyenne, par semaine ?**

**28/ Vos horaires et votre temps de travail :**

- Vous ont été imposés
- Vous les avez choisis

**29/ Vos horaires et votre temps de travail vous conviennent-ils ?**

- OUI
- NON

**30/ Si oui, pour quelle raison ? Vous avez du temps pour :**

- Votre famille
- Vos loisirs
- Vos activités associatives et bénévoles,
- Autre, précisez :

**31/ Si non, pour quelle raison ?**

Vous aimeriez travailler plus pour :

- Augmenter vos revenus pour vos besoins personnels et familiaux,

Vous aimeriez travailler moins pour avoir plus de temps :

- Avec votre famille
- Pour vos loisirs
- Pour des activités associatives et bénévoles
- Autre, précisez :

.....  
**32/ Travaillez-vous ?**

- Toute la journée
- Uniquement le matin
- Uniquement l'après-midi
- En horaires alternés (par exemple le matin et/ou  
 Tard le soir l'après-midi)
- Tôt le matin
- De nuit
- Le week-end
- Autre, précisez :

.....  
**33/ Travaillez-vous à domicile ?**

- OUI
- NON

**34/ Comment appréciez-vous vos horaires de travail ?**

Vos horaires de travail vous permettent d'avoir assez de temps :

- Avec votre famille
- Pour vos loisirs
- Pour vos activités associatives et bénévoles
- Vos horaires sont pénibles
- Autre, précisez : .....

**35/ Avez-vous la possibilité d'aménager vos horaires de travail et des facilités pour vous absenter ?**

- OUI
- NON

**36/ Y-a-t-il souvent des changements imprévus dans vos horaires de travail ?**

- OUI
- NON

**37/ Si oui, quelle est la principale conséquence ?**

- Des tensions familiales
- Le mode de garde des enfants
- Vos loisirs
- Vos activités associatives et bénévoles
- Votre état de fatigue
- Autre, précisez :

**38/ Avez-vous bénéficié de la loi sur la Réduction du Temps de Travail (RTT) ?**

- OUI
- NON

**39/ Cela vous a-t-il permis de libérer du temps pour pratiquer certaines activités ?**

- OUI
- NON

**40/ Si oui, quelle est l'activité principalement permise par ce temps libéré ?**

- Activité de loisirs au domicile
- Activité de loisirs hors domicile

- Temps avec votre famille
- Temps pour vos activités associatives et bénévoles
- Repos
- Tâches administratives
- Tâches ménagères
- Autre, précisez :

**b. Temps de transport**

41/ Combien de temps mettez-vous pour vous rendre à votre travail ?

42/ La durée du transport pour vous rendre à votre travail, vous convient-elle ?

- OUI  NON

43/ Dans le cadre de votre profession, êtes-vous souvent amené à vous déplacer loin de votre domicile ?

- OUI  NON

44/ Cela vous convient-il ?

- OUI  NON

**c. Parent au foyer**

45/ Si vous n'exercez pas actuellement d'activité professionnelle, êtes-vous parent au foyer ?

- OUI  NON

46/ Vous n'exercez pas actuellement d'activité professionnelle, est-ce :

- Par choix familial
- Par contrainte
- Pour des problèmes de santé
- Mutation du conjoint
- Autre, précisez :

47/ Depuis combien de temps êtes-vous parent au foyer ? .....

48/ Qu'appréciez-vous le plus dans le fait d'être parent au foyer ? Vous avez du temps pour :

- Vous occupez de vos enfants
- Vous occupez des tâches domestiques
- Vos loisirs
- Vos activités associatives et bénévoles
- Autre, précisez :

49/ Quel est pour vous le principal inconvénient dans le fait d'être parent au foyer ?

- Vous aimeriez avoir une activité professionnelle
- Le manque de reconnaissance sociale
- Trop de temps passé aux tâches domestiques
- Le manque de temps pour avoir des loisirs
- Les difficultés financières
- L'isolement
- Autre, précisez :

**d. Congés paternité, maternité, parental**

50/ Si vous êtes un homme avez-vous bénéficié d'un congé paternité ?

- OUI  NON

51/ Si vous avez eu recours au congé paternité, remplissez le tableau ci-dessous :

| Enfant           | Durée du congé | La durée vous a convenu |     | Perte de salaires |     |
|------------------|----------------|-------------------------|-----|-------------------|-----|
|                  |                | Oui                     | Non | Oui               | Non |
| 1 <sup>er</sup>  |                |                         |     |                   |     |
| 2 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |
| 3 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |
| 4 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |

52/ Si vous n'avez pas eu recours au congé paternité, pour quelle raison ?

- Vous n'étiez pas intéressé
- Cela ne faisait pas à l'époque
- Votre activité professionnelle ne vous le permettait pas
- Votre employeur n'était pas d'accord
- Autre, précisez :

53/ Si vous êtes une femme, avez-vous bénéficié du congé maternité ?

- OUI  NON

54/ Si vous avez eu recours au congé maternité, remplissez le tableau ci-dessous :

| Enfant           | Durée du congé | La durée vous a convenu |     | Perte de salaires |     |
|------------------|----------------|-------------------------|-----|-------------------|-----|
|                  |                | Oui                     | Non | Oui               | Non |
| 1 <sup>er</sup>  |                |                         |     |                   |     |
| 2 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |
| 3 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |
| 4 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |

55/ Si vous n'avez pas eu recours au congé maternité, pour quelle raison ?

- Vous n'étiez pas intéressé
- Cela ne faisait pas à l'époque
- Votre activité professionnelle ne vous le permettait pas
- Votre employeur n'était pas d'accord
- Vous aviez arrêté d'exercer une activité professionnelle
- Autre, précisez :

56/ Que vous soyez un homme ou une femme, avez-vous eu recours au congé parental ?

- OUI  NON

57/ Si vous avez eu recours au congé parental, remplissez le tableau ci-dessous :

| Enfant           | Durée du congé | La durée vous a convenu |     | Perte de salaires |     | Plus intéressant financièrement |     |
|------------------|----------------|-------------------------|-----|-------------------|-----|---------------------------------|-----|
|                  |                | Oui                     | Non | oui               | non | Oui                             | Non |
| 1 <sup>er</sup>  |                |                         |     |                   |     |                                 |     |
| 2 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |                                 |     |
| 3 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |                                 |     |
| 4 <sup>ème</sup> |                |                         |     |                   |     |                                 |     |

58/ Si vous n'avez pas eu recours au congé parental, pour quelle raison ?

- Vous n'étiez pas intéressé
- Cela ne faisait pas à l'époque
- Votre activité professionnelle ne vous le permettait pas
- Votre employeur n'était pas d'accord
- Le congé a été pris par le conjoint
- Vous aviez arrêté d'exercer une activité professionnelle
- Autre, précisez :

59/ A l'issue du congé parental avez-vous pu :

- Retourner dans l'entreprise
- Retrouver votre poste
- Entreprendre une formation
- Changer d'activité
- Choisir d'avoir un autre enfant
- Cesser d'exercer une activité professionnelle
- Autre, précisez :

*e. Influences de la vie familiale et de la vie professionnelle*

60/ votre parcours professionnel a-t-il eu une ou des incidences sur votre vie familiale ?

- OUI  NON



**61/ Si oui, lesquelles ?**

- Vous avez décidé de ne pas vivre en couple
- Vous vous êtes séparé(e) ou avez divorcé(e)
- Vous avez décidé de ne pas avoir d'enfant
- Vous avez retardé l'arrivée d'un enfant
- Cela a joué sur le nombre d'enfant
- Cela a amélioré votre situation financière
- Autre, précisez :

**62/ Votre vie familiale a-t-elle eu une ou des incidences sur votre situation professionnelle ?**

- Vous n'avez pas accepté une promotion
- Vous avez changé d'entreprise
- Vous avez arrêté vos études
- Vous souhaitiez reprendre vos études mais vous ne l'avez pas fait
- Vous souhaitiez travailler plus mais vous ne l'avez pas fait
- Vous souhaitiez travailler moins mais vous ne l'avez pas fait
- Autre, précisez :

*e. Ambition professionnelle*

**63/ Quelle est votre principale ambition professionnelle aujourd'hui ?**

- Obtenir une promotion
- Avoir un meilleur salaire
- Etre plus épanoui(e)
- Etre reconnu
- Avoir plus de responsabilités
- Changer d'entreprise
- Changer de profession
- Pas d'ambition particulière
- Autre, précisez :

**III. TEMPS PERSONNEL**

*a. Activités à domicile*

**64/ Quand vous êtes à votre domicile, que faites-vous le plus souvent ? (Activité de loisirs, de détente, sportive...hormis les tâches domestiques) :**

- Lecture
- Télévision
- Musique
- Bricolage, jardinage
- Activité sportive
- Informatique
- Repos
- Couture, broderie, tricot
- Peinture, dessin
- Aucune activité
- Autre, précisez :

**65/ Qu'est-ce que vous appréciez le plus dans cette activité ?**

- Le calme
- Vous changer les idées
- Partager un moment avec quelqu'un
- Vous réserver un moment pour vous
- Une occasion de discuter
- Vous dépenser physiquement
- Vous informer, vous cultiver
- Vous reposer
- Autre, précisez :

**66/ En moyenne, combien d'heures par semaine consacrez-vous à cette activité ?**

**67/ Qu'est-ce qui vous limite le plus dans cette activité ?**

- Manque de temps
- Trop cher
- Vos horaires de travail ne coïncident pas
- Difficultés pour surveiller vos enfants pendant cette activité
- Vous n'avez pas envie de la faire seul(e)
- Autre, précisez : .....

**b. Activités à l'extérieur du domicile**

**68/ Hors de votre domicile, quelle activité de loisirs vous occupe le plus souvent ?**

- Activité sportive
- Cinéma
- Musique
- Théâtre, concert, opéra
- Activités associatives et bénévoles
- Shopping
- Sorties avec des ami(e)s
- Aucune activité
- Autre, précisez :

**69/ Avec qui pratiquez-vous le plus souvent cette activité ?**

- Seul(e)
- Avec votre conjoint(e)
- Avec vos enfants
- Avec votre conjoint(e) et vos enfants
- Avec un autre membre de la famille
- Avec un/une ami(e)
- Avec un(e) collègue
- Dans une association
- Dans un club
- Autre, précisez : .....

**70/ En moyenne combien d'heure(s) par semaine consacrez-vous à cette activité ?.....**

**IV. CONCLUSION**

**71/ La conciliation de votre vie familiale et de votre vie professionnelle, vous convient-elle ?**

- OUI     NON

**72/ Pourquoi ?.....**  
.....

**73/ Au cas où certains points que vous jugez importants n'auraient pas été évoqués dans ce questionnaire, pouvez-vous les développer en quelques mots :**

.....

**V. INFORMATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES**

**Afin de mieux vous connaître, pouvez-vous répondre à ces quelques questions ? Vos réponses nous sont indispensables pour l'exploitation de nos résultats.**

**74/ Vous êtes :**     Un homme  
                           Une femme

**75/ Quel est votre âge :.....**

**76/ Vous vivez :**     Seul(e) :  
                           célibataire  
                           séparé(e)/divorcé(e)  
                           veuf(ve)  
                           En couple

**77/ Si vous avez un conjoint, quel est son âge ?.....**

**78/ A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous et votre conjoint (si vous en avez un) ? Remplissez le tableau ci-dessous :**

| CSP   | Vous | Votre conjoint(e) |
|---|------|-------------------|
| Agriculteurs exploitants                          |      |                   |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise         |      |                   |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures |      |                   |
| Professions intermédiaires                        |      |                   |
| Employés  |      |                   |
| Ouvriers  |      |                   |
| Au foyer  |      |                   |
| Chômage   |      |                   |
| Etudiant  |      |                   |
| Autre, précisez :<br>.....<br>.....               |      |                   |

**79/ Si vous ne savez pas, indiquer votre situation professionnelle et celle de votre conjoint(e) le plus clairement possible :** .....

**80/ Dans quelle fourchette se situent les revenus mensuels de votre foyer ? (En tenant bien compte de toutes vos rentrées d'argent). En Euros.**

- Moins de 500 euros
- De 500 à 800 euros
- De 800 à 1 000 euros
- De 1 000 à 1 500 euros
- De 1 500 à 2 000 euros
- De 2 000 à 3 000 euros
- De 3 000 à 5 000 euros
- Plus de 5 000 euros
- Vous ne savez pas

**81/ Avez-vous des enfants ?**

- OUI  NON

**82/ Si oui, combien ?** .....

**83/ Quel est l'âge de vos enfants et précisez leur niveau scolaire ?**

- 1<sup>er</sup> enfant : .....
- 2<sup>ème</sup> enfant : .....
- 3<sup>ème</sup> enfant : .....
- 4<sup>ème</sup> enfant : .....
- 5<sup>ème</sup> enfant : .....
- 6<sup>ème</sup> enfant : .....

**84/ Combien d'enfants avez-vous à charge ?** .....

**85/ Souhaitez-vous avoir un/un autre enfant ?**

- OUI  NON

**86/ Demeurez-vous dans une commune ?**

- De moins de 5 000 habitants
- De 5 000 à 50 000 habitants
- De plus de 50 000 habitants

**87/ Dans quel département résidez-vous ?**

- Loire-Atlantique
- Maine et Loire
- Mayenne
- Sarthe
- Vendée